

Diplôme d'Université Collège de droit



Composante
Faculté de Droit



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Le Collège de droit offre une formation complémentaire destinée aux étudiants de la Faculté de droit de Grenoble ayant un bon niveau en licence. Elle présente deux objectifs principaux :

- Dans une perspective académique, elle vise à approfondir les connaissances des étudiants dans le champ du droit et à leur proposer une ouverture sur d'autres disciplines (sociologie, histoire, science politique) et à l'international.
- Dans une perspective professionnelle, elle les prépare aux concours, les initie à la recherche et leur propose des interventions visant à développer leurs compétences (travail de l'oralité avec notamment une préparation à l'entretien de recrutement, conduites de projets, etc.).

Organisation

Admission

Conditions d'admission

Les étudiants qui le souhaitent peuvent intégrer le Collège de droit à l'issue du 1er semestre de L1, mais aussi en début de L2.

Peuvent être accueillis au sein du Collège, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à

13/20 à la première session d'examen de la licence 1: au 1er semestre (intégration en L1) ; au 2nd semestre (intégration en L2).

L'effectif maximum de la formation est fixé à 40 étudiants.

L'étudiant qui aura obtenu une moyenne inférieure à 11,5/20 au semestre 1 ou au semestre 2 de l'une de ses années de Licence en droit sera exclu de la formation.

Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ? Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit, rubrique [🔗 Collège de droit](#)

Public cible

Le diplôme constitue une **formation sélective réservée aux étudiants inscrits en licence en droit à la Faculté de Grenoble**. Les étudiants qui le souhaitent peuvent intégrer le Collège de droit à l'issue du 1er semestre de L1, mais aussi en début de L2. L'effectif maximum de la formation est fixé à 40 étudiants.

1. Public en formation initiale

2. Public en formation continue

[🔗](#) Plus d'informations sur la formation continue.

Et après

Secteur(s) d'activité(s)

Les connaissances acquises lors de cette formation permettent notamment de mieux se préparer aux différents concours qui constituent habituellement les débouchés de 3e année de licence et 1re année de master (impôts, police, greffe, IRA, concours d'avocat et magistrat...).

Les + de la formation

Le DU Collège de droit est un diplôme d'université indépendant de la licence (qui est un diplôme d'État).
L'obtention du diplôme est à la fois conditionnée par :

- L'assiduité à tous les examens organisés durant l'ensemble de la formation, jusqu'à la fin de la L3
- La validation d'au moins 3 sessions sur 5
- Le déroulement effectif du stage

Les résultats obtenus au DU n'ont pas d'incidence sur la délivrance de la licence : la réussite au DU est un « plus » pour la formation et le CV de l'étudiant, mais un échec éventuel n'affecte pas l'obtention de la licence.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Julie Arroyo

✉ julie.arroyo@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Scolarité du DU Collège de droit

☎ 04 76 74 32 29

✉ droit#ducollege@univ-grenoble-alpes.fr

Lieu(x) ville

📍 Grenoble

Campus

🏠 Grenoble - Domaine universitaire

Programme

Spécificités du programme

La formation est constituée de 5 sessions, dont les enseignements sont regroupés hors des périodes de cours et d'examens :

- en mai ou juin, pour les sessions 1 (L1), 3 (L2), 5 (L3) ;
- en septembre, pour les sessions 2 (L2) et 4 (L3).

Chaque session représente un volume global d'une trentaine d'heures. À l'issue de chacune d'entre elles, un examen écrit ou oral portant sur l'ensemble des enseignements dispensés est organisé. Si plus de 3 sessions sont validées, les 3 notes les plus élevées seront alors conservées pour le calcul de la moyenne générale.

Pour être diplômés, les étudiants, quelle que soit leur année d'admission dans le Collège, sont tenus de suivre les enseignements dispensés jusqu'en troisième année de Licence.

Module « méthodologie » :

Plus d'un tiers des formations du Collège de droit est consacré au travail de la méthode, tant à l'oral qu'à l'écrit.

- Oral : une comédienne intervient dans les différentes sessions pour développer cette compétence dans une perspective professionnelle.
- Écrit : les étudiants sont formés à l'écriture professionnelle (la note de synthèse en particulier), aux écrits académiques classiques (commentaire d'arrêt et dissertation) et initiés à la recherche.

Module « approfondissement juridique et ouverture » :

Le Collège de droit propose des interventions variées permettant aux étudiants d'approfondir leur connaissance dans le champ du droit mais aussi de découvrir d'autres disciplines comme l'histoire, la sociologie ou encore la science politique.

- Exemples : une session de Licence 2 porte sur le thème de la prison avec une approche sous l'angle de la sociologie du droit ; une session de licence 3 est consacrée au thème du genre avec une dimension historique et théorique.

Module « conduite de projets » :

Les étudiants seront amenés à travailler en équipe pour mener à bien différents projets.

- Exemples : réalisation de « tutos » filmés à destination des étudiants de licence ; participation à un procès fictif.